

FA : Développer l'accueil de Travaux d'intérêt général au sein de la CCEJR

Fiche action : Développer l'accueil des stagiaires de troisième au sein de la CCEJR

Contexte et Problématique	<p>De plus en plus de jeunes se retrouvent sans stage pour des raisons diverses et propres à chaque élève :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Difficultés liées à la pratique de la langue française ; - Manque de liens sur le territoire ; - Manque de confiance en soi ; - mettre en lumière votre secteur d'activité, vos compétences et vos métiers ; - inspirer les jeunes et leurs familles en montrant que vos professions sont des choix d'avenir, porteurs de sens et de perspectives. <p>Une expérience enrichissante, à la fois pour vous et pour les générations futures !</p>
Objectifs	Le temps d'observation a pour objectif de sensibiliser les élèves à l'environnement technologique, économique et professionnel, en liaison avec les programmes d'enseignement, notamment dans le cadre de l'éducation à l'orientation.
Bénéficiaires	Les périodes d'observation sont proposées, dans le cadre du projet d'établissement, à des élèves scolarisés au collège au moins dans une classe de quatrième ou de troisième sans limite d'âge et dans le respect des conditions fixées aux articles D. 331-3, D. 331-8 et D. 331-9 du Code de l'éducation.
Méthode (description, modalités et contenu) :	<p>La séquence d'observation en milieu professionnel doit être prévue et insérée dans les emplois du temps de l'année scolaire pour tous les élèves des classes de troisième. Son organisation relève de l'initiative des établissements en période scolaire et pas durant les vacances.</p> <p>Pour permettre l'accueil optimal des élèves au sein de leur organisme d'accueil, le chef d'établissement veille à ce que cette séquence d'observation en milieu professionnel se déroule, au moment le plus opportun, entre les vacances de la Toussaint et les vacances de printemps afin que les organismes d'accueil du secteur public ou privé et associatifs puissent prévoir l'accueil des élèves dans les meilleures conditions. Étaler le départ en séquence d'observation permettra aux organismes d'accueil de mieux répondre aux différentes sollicitations des élèves.</p> <p>Il convient dans la mesure du possible que les établissements scolaires d'un même bassin échangent en amont sur les dates choisies pour fixer leur période de séquence d'observation.</p>
Pilote de la Fiche Action	Coordonnateur CISPD de la CCEJR
Partenaires	Collège Le Roussay d'Etréchy Collège Germaine Tillion de Lardy Services de la CCEJR
Calendrier	Février 2026 (du 16 au 20 inclus)
Les conditions d'encadrement, convention d'accueil et l'évaluation	<p>Les élèves peuvent être accueillis individuellement ou collectivement en milieu professionnel. Sous statut scolaire, ils restent sous l'autorité de leur chef d'établissement et doivent faire l'objet d'un suivi de la part d'un professeur et d'un tuteur en milieu professionnel.</p> <p>Les conditions d'encadrement et le suivi de l'élève doivent être précisés dans la convention obligatoire signée entre les responsables légaux, l'établissement d'enseignement scolaire et l'organisme d'accueil en milieu professionnel. La convention précise les objectifs pédagogiques des séquences, les élèves concernés et les modalités d'organisation (calendrier, horaires des élèves, conditions d'encadrement, activités proposées, suivi, évaluation le cas échéant).</p>